

refus de Redoublement en M2

Par **ely**, le **11/01/2023** à **13:30**

Salut, je suis en M2, j'ai eu des soucis de santé au premier semestre, j'étais présent deux mois avant les examens, mais après j'ai tombé malade, j'ai eu des certificats médicaux attestant que j'étais malade depuis deux mois, et tout ce que j'ai envoyé au directeur de formation a répondu que ce n'était pas possible de vous donner l'autorisation de redoublement, et je n'ai pas compris, est-ce normal ?

Maintenant nous allons commencer le second semestre, je ne suis pas en état de venir les 15 jours restants pour que je finisse l'année et parte en stage..

L'enseignant a-t-il le droit de refuser le redoublement sachant que j'ai un certificat satisfaisant qui justifie mon absence aux cours et aux examens ?

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/01/2023** à **07:22**

Bonjour

Il faut lire le règlement de votre Université et/ou de votre Master. En principe, il doit y avoir un article du genre *"le redoublement en Master n'est pas de droit. Il est subordonné à l'appréciation souveraine du jury"*.

Ce type d'article est la norme et est parfaitement valable.

Il faut donc attendre le jury du second semestre pour voir si on vous refuse réellement un redoublement.

J'ose espérer que ce ne sera pas le cas car ce serait un cruel manque d'empathie !

Si malheureusement, on vous refuse un redoublement, deux solutions s'offrent à vous :

- Faire un recours. D'abord en exposant la situation au doyen et au président de l'Université.

Sinon, il faudra passer par la case tribunal administratif.

- Tenter de postuler dans un autre Master 2 en exposant votre situation dans votre lettre de motivation.